COMMUNE DE BUSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 19h15.

<u>PRESENTS</u>: Daniel ALLEMANN, Audrey BAUMANN, Marie-Jeanne BAUMANN, Bernard BOEGLIN, Jacques DUCRON, Emmanuel GERRER, Denise HECHT (à partir de 19h20), Véronique HERTER, Denis HUTTENSCHMITT, Patrick MULLER, Claudine MUNCH, Christian WEIGEL, Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES: M. Roger OBERMEYER,

ABSENTS NON-EXCUSES: Néant

ONT DONNE PROCURATION:

M. Jérôme SITTER qui a donné procuration à M. Denis HUTTENSCHMITT

SECRETAIRE DE SEANCE:

Mme Isabelle KLEIN, secrétaire de mairie

Le guorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR:

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2015
- 2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
- FERMAGES 2015
- 4. VENTE D'UN TERRAIN RUE DES FLEURS
- 5. ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN
- 6. INCORPORATION D'OUVRAGE DANS LE DOMAINE COMMUNATAIRE ET REMISE D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT AU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
- 7. NUMEROTATION DE PROPRIETES
- 8. REVENTE DES PETITS LITS
- 9. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
- 10. TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE
- 11. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE ROUTIERE
- 12. RENATURATION DE LA ZONE HUMIDE
- 13. O.N.F. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES 2015
- 14. TRAVAUX DE DEMOLITION CENTRE VILLAGE
- 15. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 16. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
- 17. DIVERS

1. <u>APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL</u> MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015 et le signe séance tenante.

2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Mme le Maire indique que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) prescrit l'élaboration d'un nouveau SDCI.

Le SDCI doit prendre en compte, notamment :

- ⇒ la constitution d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants ;
- ⇒ la cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre au regard notamment du périmètre des unités urbaines des bassins de vie et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) :
- ⇒ l'accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale ;
- ⇒ l'approfondissement de la coopération au sein des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ;
- ⇒ la réduction du nombre de syndicats de communes.

Le SDCI est établi au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice. Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre ainsi que la modification de leurs périmètres.

Le projet de SDCI établi par le Préfet a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 9 octobre 2015.

Ce projet a été transmis sans être modifié aux communes et groupements concernés par des propositions de modification de la situation existante.

Ces communes et groupements ont 2 mois pour se prononcer sur le projet (à défaut d'avis rendu dans ce délai, l'avis est réputé favorable). Le projet de schéma et les avis recueillis seront ensuite transmis pour avis à la CDCI qui dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

Les propositions d'amendements adoptées par la CDCI à la majorité des 2/3 de ses membres sont intégrées dans le projet de schéma qui doit être arrêté par décision du Préfet au plus tard le 31 mars 2016.

Le Préfet doit, avant le 15 juin 2016, définir des projets de périmètres pour les mesures figurant au schéma (orientation, transformation, fusion ou dissolution d'EPCI, modification de périmètres).

Ces projets sont notifiés aux EPCI concernés pour AVIS et aux communes concernées pour ACCORD.

L'accord doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux représentant la moitié au moins de la population.

Les organes délibérants disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

A défaut d'accord, le Préfet peut passer outre après avis de la CDCI.

Enfin, les mesures doivent être prononcées par le Préfet avant le 31 décembre 2016.

Le projet de SCDI présenté par le Préfet à la CDCI prévoit 5 mesures dont la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières (52 690 habitants sur 10 communes), de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz (13 345 habitants sur 17 communes) et de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau (9 187 habitants sur 13 communes).

Dans le projet, il est rappelé que les territoires des 3 EPCI correspondent très exactement à celui du PETR du Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières et à celui du SCOT.

L'EPCI issu de la fusion qui sera obligatoirement une COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION regroupera donc 40 communes avec une population totale de 75 222 habitants.

Dans le projet, il est également relevé que la fusion impactera les syndicats intercommunaux d'eau potable et d'assainissement avant même l'échéance prévue (soit le 1er janvier 2020) pour le transfert obligatoire des compétences en question à l'EPCI issu de la fusion.

Sauf restitution de ces compétences aux communes membres, ce qui n'est pas souhaitable vu la proximité de l'échéance du 1^{er} janvier 2020, l'EPCI issu de la fusion devrait exercer les compétences eau et assainissement sur la totalité de son périmètre dès 2018, ce qui se traduira par la disparition de 8 syndicats d'eau et d'assainissement.

La transformation de la Communauté de Communes des Trois Frontières en Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2016 a été décidée à l'unanimité des Conseils Municipaux des 10 communes membres.

Cette décision traduit la volonté de renforcer l'intercommunalité sur un territoire à fort potentiel de développement compte tenu de sa situation dans l'agglomération trinationale de Bâle.

La fusion de la Communauté d'Agglomération avec les communautés voisines permettra d'accroître les solidarités territoriales et d'atteindre une dimension critique dans un espace cohérent au regard du bassin de vie de Saint-Louis et des Trois Frontières.

L'EPCI issu de la fusion pourra rationaliser l'exercice de ses compétences, notamment dans le domaine du développement économique et social.

Le projet présenté par le Préfet peut donc être considéré comme pertinent pour renforcer l'attractivité du secteur des Trois Frontières.

Toutefois, il est dit dans ce projet « qu'il pourra être procédé à un examen attentif des volontés individuelles d'adhérer à un autre EPCI qui seraient exprimées par des Conseils Municipaux dans le cadre des consultations. » Il est donc admis que des communes de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ou de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz puissent rejoindre d'autres EPCI. S'il est légitime d'examiner attentivement la volonté éventuelle de ces communes, il est tout aussi légitime d'examiner attentivement la volonté de communes membres d'autres EPCI de rejoindre l'EPCI issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération des Trois Frontières, de la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau et de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz. Cela n'est pas prévu dans le projet présenté par le Préfet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un AVIS FAVORABLE au projet de SDCI présenté par le Préfet, sous réserve toutefois de la prise en compte de cette dernière observation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un AVIS FAVORABLE au projet de SDCI présenté par le Préfet, sous réserve toutefois de la prise en compte de la dernière observation.

Les conseillers échangent ensuite sur les différents aspects du schéma départemental de coopération intercommunale et notamment dans le cas d'une fusion avec la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau ou de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

3. **FERMAGES 2015**

Mme le Maire indique que comme chaque année, le Conseil municipal est amené à approuver le fermage dû par les locataires de terres agricoles par le biais des baux ruraux. Le fermage, qui fait office de loyer, est recalculé chaque année afin de déterminer la somme à demander au preneur (fermier).

L'augmentation du loyer 2015 est de 1.61 % à appliquer sur le loyer payé en 2014. S'ajoute à cela l'application de la taxe de 7,25 %. La recette 2014 était de 787.93 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les fermages 2015.

MM. ALLEMANN et BOEGLIN souhaitent avoir le prix de location de l'are. Mme le Maire leur fait savoir que les documents relatifs aux fermages 2015 seront transmis par courriel.

4. VENTE D'UN TERRAIN RUE DES FLEURS

Mme le Maire indique que la SCI ARC BLEU représentée par M. BITSCHINE a accepté l'offre de vente pour le terrain cadastré en section 1, parcelle n°75 situé dans la rue des Fleurs pour un montant de 1.500 €. Elle demande aux conseillers d'approuver ce prix de vente et de l'autoriser à signer tous les actes et documents y afférents.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la vente du terrain cadastré en section 1, parcelle n°75 situé dans la rue des Fleurs pour un montant de 1.500 € à la SCI ARC BLEU. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

5. <u>ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE</u> GESTION DU HAUT-RHIN

Mme le Maire indique que le 31 décembre 2015, l'ensemble des contrats actuels des risques financiers liés à la protection sociale des agents cesseront leurs effets. En effet le nombre de communes ayant souscrit à ce contrat d'assurance est élevé et le coût du marché de départ a été mal évalué. Un marché a donc été refait.

Le Conseil Municipal de Buschwiller,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 20 mars 2015, fixant les modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance :

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 21 septembre 2015, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFCAP;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2015 proposant de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancé ;

Vu l'exposé du Maire;

Vu les documents transmis ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire :

CONSIDÉRANT que ce contrat doit être soumis au Code des Marchés Publics ;

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents les taux et prestations négociés par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DECIDE d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2016 au contrat d'assurance groupe 2016-2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

Assureur: CNP Assurances / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL (*):

Les risques assurés sont : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité. (*)

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,46 % et

Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : Les risques assurés sont : agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 % PREND ACTE que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin.

AUTORISE Mme le Maire à signer le bulletin d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

PREND ACTE que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

6. INCORPORATION D'OUVRAGE DANS LE DOMAINE COMMUNATAIRE ET REMISE D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT AU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité routière déjà réalisés, il convient de signer avec la C.C.3.F. le procès-verbal n°061/105 d'incorporation de l'ouvrage dans le domaine communautaire et de remise d'ouvrages d'assainissement au délégataire du service public de l'assainissement. Il s'agit du dessableur qui a été mis en place durant ces travaux, rue du Golf. Mme le Maire demande de l'autoriser à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer le procès-verbal n°061/105 d'incorporation de l'ouvrage dans le domaine communautaire et de remise d'ouvrages d'assainissement au délégataire du service public de l'assainissement.

7. NUMEROTATION DE PROPRIETES

Mme le Maire indique qu'il convient de délibérer sur l'attribution d'un numéro à la propriété ci-dessous, en fonction des constructions existantes et futures :

Propriétaires : M. & Mme Régis LACK-MEYER

N° attribué : N°7A, rue de Hégenheim– 68220 BUSCHWILLER

Références cadastrales : Lotissement rue de Hégenheim – Lot 1

Propriétaires : M. LE GRELLE & Mme BLUM

N° attribué : N°7B, rue de Hégenheim– 68220 BUSCHWILLER

Références cadastrales : Lotissement rue de Hégenheim – Lot 2

Propriétaires : M. & Mme Loïc STEINER

N° attribué : N°7C, rue de Hégenheim– 68220 BUSCHWILLER

Références cadastrales : Lotissement rue de Hégenheim – Lot 3

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les numérotations susvisées.

8. REVENTE DES PETITS LITS

Mme Véronique HERTER informe les conseillers que qu'à la demande de la Directrice de l'Ecole, la Commune a investi dans de nouveaux petits lits pour la sieste des petits. Plus petits et plus pratiques, ces nouveaux lits permettent d'optimiser l'utilisation des locaux.

La commission scolaire – jeunesse a donc décidé lors de sa dernière réunion de mettre en vente les anciens lits en bois par le biais du site WEBENCHERES aux tarifs suivants : un lit avec matelas – couette et drap housse et enveloppe de couette 50 € ou le lot des 8 lits à 360 €.

Mme Véronique HERTER demande d'approuver ce prix de vente et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y relatifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise en vente des petits lits aux conditions susvisées et autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes y relatifs.

9. <u>MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'INSPECTION</u> DE L'EDUCATION NATIONALE

Mme Véronique HERTER indique que M. Thierry LAMBLA, Conseiller pédagogique de circonscription en Education Physique et Sportive a rencontré Mme le Maire. Il est responsable de l'organisation de rencontres sportives entre les 39 écoles de la circonscription. L'Education Nationale est à la recherche de locaux sportifs mis à disposition à titre gracieux pour l'organisation de ces rencontres.

Des rencontres "jeux collectifs" pour 26 classes de CP et CE1 sont prévues. Ces rencontres se déroulent sur une matinée et regroupent à chaque fois 4 ou 5 classes, soit une centaine d'élèves, qui pratiquent entre elles des jeux collectifs en équipes. 26 classes sont inscrites et devront être réparties en 6 rencontres sur 6 matinées.

M. LAMBLA sollicite la mise à disposition gracieuse de notre salle polyvalente pour l'organisation de ces rencontres. La Directrice de l'Ecole ne voit pas d'inconvénient à libérer la salle à des dates précises, Mme HERTER soumet cette question au Conseil municipal.

M. Jacques DUCRON souhaite savoir qui prendra en charge d'éventuelles dégradations ? Mme le Maire lui répond que c'est une location au profit de l'Education Nationale qui en endossera la responsabilité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux pour les rencontres entre les 39 écoles de la circonscription.

M. Emmanuel GERRER quitte l'assemblée à 19h55

10. TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE

Mme Véronique HERTER indique qu'il convient de procéder à la mise en place d'un caisson de ventilation de la chambre froide de la salle polyvalente, ceci pour des raisons d'hygiène (problème récurrent de moisissures). Elle propose de valider le devis de la société Technofroid pour un montant de 2.357,12 € HT soit 2.828,54 € TTC.

Mme le Maire précise qu'un second devis avait été demandé à la société Parelec mais qu'il était plus onéreux, environ 3.500 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le devis de la société Technofroid pour un montant de 2.357,12 € HT soit 2.828,54 € TTC.

11. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE ROUTIERE

M. Denis HUTTENSCHMITT fait savoir que dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité routière, le Conseil Départemental souhaite réaliser des essais de simulations d'aménagements sur les RD traversant notre Commune. Pour cela il demande d'autoriser Mme le Maire à signer la convention de prêt de matériel de voirie pour la mise en place de simulations d'aménagements de sécurité en traversée d'agglomération ainsi que tous documents et actes y relatifs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Mme le Maire à signer la convention de prêt de matériel de voirie pour la mise en place de simulations d'aménagements de sécurité en traversée d'agglomération ainsi que tous documents et actes y relatifs.

12. RENATURATION DE LA ZONE HUMIDE

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que dans le cadre des travaux de renaturation de la zone humide, la Commune peut prétendre à une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les acquisitions de parcelles. Toutefois pour l'obtention de cette aide le Conseil municipal est tenu de s'engager à mettre en place une gestion et un entretien adaptés sur le site restauré selon un plan de gestion du site. Ceci pour une préservation pérenne de la zone humide.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents s'engage à mettre en place une gestion et un entretien adaptés sur le site restauré selon un plan de gestion du site. Ceci pour une préservation pérenne de la zone humide.

13. O.N.F. – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES 2015

M. Denis HUTTENSCHMITT indique que M. WOLF, agent de l'O.N.F. a souhaité que Mme le Maire se rende en forêt communale avec lui pour constater les dégâts causés sur les arbres par un champignon en provenance de Chine. 50 m³ de forêt communale sont actuellement touchés (contre par exemple 1000 m³ à Attenschwiller), principalement du frêne. Le champignon étouffe l'arbre. C'est pourquoi M. WOLF propose de couper les arbres endommagés et de vendre le bois concerné tant qu'il est encore temps.

Il demande l'autorisation de faire effectuer cette coupe et vente de bois exceptionnelles et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents et actes y afférents.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise cette coupe de bois exceptionnelle et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y relatifs.

Mme le Maire indique qu'il serait souhaitable qu'une communication aux propriétaires privés de forêt soit également transmise dans les prochains jours.

M. Denis HUTTENSCHMITT indique qu'il convient d'approuver également le devis du 09 octobre 2015 émanant de l'O.N.F. pour des travaux complémentaires 2015 : chablis pour un montant de 400 € HT soit 480 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le devis susvisé et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y relatifs.

M. Daniel ALLEMANN s'indigne de ne pas être informé de ce genre de travaux en qualité de conseiller municipal délégué à la forêt. Mme le Maire lui répond que toutes les informations lui sont transmises par courriel et lui demande de se rendre disponible afin de convenir d'un rendez-vous avec M. WOLF, agent de l'O.N.F. afin de faire le point sur les coupes de bois.

14. TRAVAUX DE DEMOLITION CENTRE VILLAGE

M. Bernard BOEGLIN indique que dans le cadre des travaux d'aménagement, il convient de procéder à des travaux de démolition dans le centre du village. Il propose de valider le devis de la société Dentz comme suit :

- ✓ Démolition de la maison Herlin-Willig : 5.930 € HT
- ✓ Démolition d'un garage de la maison Herlin-Willig: 1.100 € HT
- ✓ Démolition de l'atelier (rue de l'Eglise face à la mairie) : 1.300 € HT

Suite à une remarque de M. Jacques DUCRON, Mme le Maire souhaite qu'il soit mentionné sur le bon pour accord du devis « que le devis est validé en connaissance des matériaux rencontrés sur le terrain ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le devis susvisé et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y relatifs.

15. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- 15.1 <u>COMMISSION URBANISME RAPPORTEUR M. CHRISTIAN WEIGEL</u>
- Déclarations préalables acceptées

DP 068 061 15 F0034 Référence : Demandeur: KAUFFMANN Jean-Claude Objet: Muret de soutènement Localisation du terrain : Section 17 Parcelle 361, 420

Adresse du terrain : 2A, rue des Ecureuils

459 m² Superficie:

Référence : DP 068 061 15 F0036 Demandeur: SCHWEITZER Alain

Obiet: Carport

Localisation du terrain : Section 9 Parcelle 28 Adresse du terrain: 63, rue des Vosges

Superficie: 778 m²

Référence : DP 068 061 15 F0037 WIOLAND Sébastien Demandeur: Objet: Rénovation de toiture Localisation du terrain : Section 5 Parcelle 73 Adresse du terrain: 27, vieille rue de Hagenthal

Superficie: 1004 m²

DP 068 061 15 F0038 Référence : Demandeur: MENSCH Jean-Marie

Objet: Pergola

Section 10 Parcelle 206 Localisation du terrain : Adresse du terrain : 6. rue des Prés Verts

Superficie: 530 m²

Référence : DP 068 061 15 F0039 NIGLIS Franck Demandeur: Objet: Panneaux en bois Section 1 Parcelle 269 Localisation du terrain : Adresse du terrain: 1. rue des Ecureuils

Superficie: 808 m^2

Référence : DP 068 061 15 F0041

Demandeur: GREDER David / MEYER Annick

Objet: Clôture

Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 456 Adresse du terrain : 3, rue du Vignoble

Superficie: 600 m²

Déclarations préalable refusées

Référence : DP 068 061 15 F0033

Demandeur: DISS Eric Obiet: Abri de jardin

Section 16 Parcelle 500 Localisation du terrain : Adresse du terrain : 21. rue des Fleurs

Superficie: 1047 m²

Référence : DP 068 061 15 F0035 Demandeur: **NIGLIS Franck** Objet: Panneaux en Bois Section 1 Parcelle 269 Localisation du terrain : Adresse du terrain : 1, rue des Ecureuils

808 m² Superficie:

Permis de construire acceptés

Référence : PC 068 061 13 F0008 M01 Demandeur : HARTWEG Olivier
Objet : Modification des fenêtres
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 481

Adresse du terrain : Rue du raisin Superficie : 500 m²

Certificats d'urbanismes acceptés

Référence : CUA 068 061 15 F0013
Demandeur : Me Jean-Paul BROM
Localisation du terrain : Section 16 Parcelle 490
Adresse du terrain : 28, rue des Vosges

Superficie: 1408 m²

Référence : CUA 068 061 15 F0014
Demandeur : Me Jean-Louis COLLINET
Localisation du terrain : Section 1 Parcelle 114
Adresse du terrain : 10, rue de Hésingue

Superficie: 791 m²

15.2 COMMISSION SALLE POLYVALENTE / ASSOCIATIONS / FÊTES / CULTURE / SPORT

Mme Véronique HERTER informe l'assemblée que la commission s'est réunie en date du 26 octobre dernier et que les points ci-dessous ont été discutés :

- ✓ Problème des moisissures dans la chambre froide. Elle précise que les conseillers viennent de valider le devis pour le caisson de ventilation.
- ✓ La commission souhaite qu'une désinfection de la cuisine soit réalisée. Mme HERTER précise qu'elle est dans l'attente du devis.
- ✓ Réception du Nouvel An: La composition du buffet a été discutée. Les conseillers valident de commander moricettes, viennoises, kougelhopfs et d'abandonner les ailerons de poulet; ils souhaitent qu'il y ait également des mignardises. Mme le Maire précise qu'en raison d'une organisation tous les deux ans, il risque d'y avoir plus de personnes que d'habitude. C'est pourquoi une inscription sera demandée, même pour les habitants de la Commune, le nombre de places étant limité. Mme HERTER demande l'aide des conseillers pour cette manifestation.
- ✓ L'achat de cinq tables pour le bar et dix tables pour la petite salle Albert Schweitzer a été décidé. Le devis est en attente.
- ✓ L'exposition de peinture et d'art aura lieu comme chaque année le second week-end de mars. En 2016 encore en
 partenariat avec la Chorale des Perles du Sundgau. Mme le Maire précise que les A.J.T. sont candidats pour
 l'exposition 2017, si la date est confirmée à temps.
- ✓ L'intervention de la société Tonello a été demandée pour le problème de calcaire dans le lave-vaisselle.

15.3 COMMISSION SCOLAIRE

Mme Véronique HERTER détaille les effectifs de l'école et du périscolaire, les deux effectifs étant en hausse. Elle indique ensuite que comme chaque année l'école a participé à l'opération « dessins de la Paix ».

Une étude sera également réalisée par l'ADAUHR pour l'implantation d'une aire de jeux.

Pour finir il a été décidé que Mme Audrey BAUMANN et M. Patrick MULLER se chargeraient à l'avenir de l'organisation des soirées récréatives.

Mme Audrey BAUMANN indique qu'un atelier pâtisserie sera organisé le mercredi 16 décembre prochain pour les enfants de 07 à 11 ans. La traditionnelle soirée cinéma aura lieu le vendredi 18 décembre et concernera les enfants de 12 à 16 ans.

15.4 COMMISSION VOIRIE / QUALITE DE VIE / AGENTS TECHNIQUES

M. Denis HUTTENSCHMITT indique qu'une réunion de la commission a eu lieu le 04 novembre dernier avec les responsables du Conseil Départemental du Haut-Rhin et de l'Association BUFO concernant les travaux de renaturation de la zone humide.

M. HUTTENSCHMITT fait savoir que les traverses lumineuses de Noël ne seront pas mises en place cette année. Il s'avère que ces traverses sont trop lourdes pour les candélabres. Les conseillers débattent ensuite sur ce point. Mme le Maire demande que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine commission. M. HUTTENSCHMITT souhaite également que la mise en place de prises électriques soit prévue dans le cadre des travaux d'aménagement et de sécurité routière.

M. HUTTENSCHMITT indique qu'une nouvelle échelle plateforme a été achetée auprès de la société DISTEL. Elle permettra entre autres aux agents communaux d'intervenir sur les candélabres de 4 mètres et de travailler en toute sécurité.

15.5 COMMISSION COMMUNICATION

Mme Denise HECHT indique qu'une réunion aura lieu lorsque le prochain bulletin municipal sera pratiquement fini.

15.6 <u>C.C.A.S. – RAPPORTEUR MME DENISE HECHT</u>

Réunion le 2.11.2015: préparation du repas de Noël des seniors; le restaurant la Couronne chez Florian a été approché pour éventuellement réaliser le repas; il a préféré ne pas encore s'engager cette année-ci, estimant que c'est trop tôt et qu'il lui faudrait plus de temps pour s'y préparer.

16. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

16.1 C.C.3.F. Commission environnement - Mme Denise HECHT / M. Jérôme SITTER

- ✓ Programme local de prévention des déchets (PLP): en 2014 chaque habitant de la communauté a généré 574 kg de déchets ménagers, en diminution de 4 %; des composteurs sont mis en vente en mairie à un prix de faveur; les déchets textiles (vêtements, chiffons, chaussures, vieux linge) sont déjà triés à 90 % par les habitants lorsqu'ils les déposent dans les points relais des communes; une campagne "Stop Pub" avec des autocollants pour les boîtes aux lettres est en cours dans les mairies du 23 au 25 novembre 2015.
- ✓ Sensibilité au tri et recyclage: des animations scolaires sont prévues en 2015/2016, il suffit aux communes d'en faire la demande; la semaine européenne du tri a eu lieu du 21 au 29 novembre 2015; il est souhaité que les bulletins municipaux sensibilisent les habitants au tri des déchets et au compostage; un questionnaire concernant le tri des déchets a été envoyé aux mairies en juillet, la CC3F attend les retours

16.2 <u>C.C.3.F. Commission assainissement - Mme Denise HECHT / M. Denis HUTTENSCHMITT</u>

- ✓ Bilan d'exploitation 2014 de Véolia Eaux, délégataire pour le réseau d'assainissement et l'exploitation de la station d'épuration. 9500 interventions de curage préventif ont été faites sur bouches d'égout, avaloirs, ainsi que 135 interventions de débouchage. La station d'épuration a eu une déclaration de conformité en 2014. Sa capacité est suffisante pour les années à venir, le territoire actuel peut accueillir d'autres communes. Les boues sont utilisées pour compostage. La station a également obtenu la qualification ISO 50'001, comprenant des opérations pour diminuer la consommation d'énergie. Ainsi, la consommation a déjà été réduite de 6 millions de kWh/an à 5 millions, dans le but de descendre à 4.5 millions de kWh/an.
- ✓ Gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement: l'inspection des canalisations a progressé, de 77 km début février à 103 km début octobre sur les 300 km du réseau. Coût moyen de réhabilitation sans tranchée € 321/m, réhabilitation avec tranchée (= renouvellement) € 565/m. Il est très important que les communes informent bien en amont lorsque des travaux de voirie sont prévus; cela permet éventuellement un renouvellement au lieu d'une réhabilitation sans tranchée. Sont prévus à Buschwiller: rue de Hégenheim, 301 m, renouvellement pour € 17'065, et rue de Wentzwiller, 193 m réhabilitation sans tranchée pour € 61'953.

16.3 C.C.3.F. Commission Accessibilité – M. Bernard BOEGLIN / M. Denis HUTTENSCHMITT

M. Bernard BOEGLIN indique qu'il a été discuté de la mise en conformité du réseau Distribus. Les travaux pour Buschwiller sont prévus pour 2017. L'ensemble de la voirie et des bâtiments communautaires doivent également être mis en conformité.

16.4 <u>C.C.3.F. Commission Habitat et Patrimoine – M. Bernard BOEGLIN / M. Roger</u> OBERMEYER

M. Bernard BOEGLIN fait savoir qu'il s'agissait d'une réunion sur le Plan Local de l'Habitat. Les conseillers échangent sur ce point.

16.5 <u>C.C.3.F. Commission Promotion de la Langue Alsacienne – Mme le Maire / M. Christian</u> WEIGEL

M. Christian WEIGEL indique qu'il s'agissait d'une réception donnée en l'honneur des intervenants bénévoles en alsacien dans l'ensemble des communes membres. Pour Buschwiller M. Jean-Pierre KURTZEMANN et Mme Jacqueline MANG ont été mis à l'honneur. Il y a eu aussi divers échanges pour motiver de nouveaux bénévoles.

16.6 C.C.3.F. Commission Sports - M. Emmanuel GERRER / M. Jérôme SITTER

Très bonne saison pour la piscine: 84000 entrées contre 53000 en 2014. Pas de problème majeur par rapport au chantier du tram 3. Rentrée plus douce pour la piscine couverte.

Salle multisports opérationnelle en janvier 2016, un ordre de priorité pour l'accès à la salle a été défini. 9.90 € de l'heure pour les associations.

Il est prévu de reconduire les olympiades au cours de l'été 2016 mais il faut s'y prendre plus tôt pour l'organisation. Animations prévues dans le cadre de l'Euro de football.

Idée proposée: une étape sur les communes de la C.C.3.F pour le tour d'Alsace.

16.7 S.I.D.E.L – M. Daniel ALLEMANN / M. Bernard BOEGLIN

Le taux de la consommation finale d'électricité a été voté pour 8.50 % applicable à compter du 1er janvier 2016.

16.8 S.I.A.E.P. – M. Daniel ALLEMANN / M Jacques DUCRON

M. Daniel ALLEMANN indique que la prochaine réunion aura lieu le 24 novembre 2015

16.9 <u>E.T.B. – Mme Denise HECHT</u>

ETB, réunion conjointe des commissions formation, santé et marché du travail le 23.11.2015 à 17 h: thématique: pénurie de main d'œuvre et attentes du monde de l'entreprise en matière de compétences et de diplômes dans l'espace de vie de l'ETB, avec des intervenants des trois pays

17. DIVERS

- ✓ Mme le Maire indique qu'il convient de valider le devis de la société PARELEC pour l'installation d'une rocade téléphonique à la mairie pour un montant de 2.843,72 € HT. Ceci pour permettre le passage de la fibre optique. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le devis susvisé et autorise Mme le Maire à signer tous documents et actes y relatifs.
- ✓ Mme le Maire indique que Buschwiller propose d'adhérer à l'opération "Ma commune dit JA!" lancée par l'OLCA. L'ensemble des conseillers est d'accord.
- ✓ Mme Denise HECHT fait savoir qu'elle a solutionné le problème du recyclage des bouteilles d'hélium du lâcher de ballons.
- ✓ Mme le Maire fait savoir que les dates de battues sur le ban de Buschwiller sont les suivantes : 14 novembre 2015, 12 décembre 2015, 26 décembre 2015, 16 janvier 2016.
- ✓ Mme le Maire distribue le document maferme68.fr
- ✓ Mme le Maire demande aux conseillers de faire appel à leurs suppléants lorsqu'ils ne peuvent pas se rendre à une réunion intercommunale mais aussi de les excuser lorsqu'ils ne viennent pas.
- ✓ Mme le Maire indique que la Commission permanente du Conseil Régional d'Alsace a approuvé le choix du groupement composé des sociétés NGE Concessions, Altitude Infrastructure, Miranda et Callisto, en tant que délégataire de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation et le financement du réseau Très Haut débit (THD) en Alsace, pour une durée de 30 ans. L'objectif est de permettre l'accès au THD à tous les Alsaciens d'ici 2022, grâce à la fibre optique s'appuyant sur la technologie « Fiber to the Home Fibre jusqu'au logement » (FTTH), pour éviter la fracture numérique. Ce projet représente plus de

400 M€ de travaux sur 6 ans. Il s'agit de la durée de déploiement initial (près de 450 M€ sur la durée de la DSP) pour les entreprises de travaux publics, avec comme caractéristique principale une quinzaine de chantiers concomitants et continus du Nord au Sud de l'Alsace.

- ✓ Mme le Maire rappelle qu'un électeur absent le jour d'une élection peut se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions : être inscrit dans la même commune que son mandant et ne pas avoir reçu d'autre procuration en France. Elle précise que les électeurs européens ne pourront pas voter lors des élections régionales.
- ✓ Mme le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil se tiendra le 14 décembre prochain si besoin est; dans le cas contraire il s'agira d'une réunion de la commission des finances.
- ✓ M. Christian WEIGEL souhaite avoir des renseignements complémentaires sur les travaux en cours rue de Wentzwiller. Mme le Maire indique qu'il s'agit de travaux d'extension du réseau d'assainissement entre la rue des Vergers et la rue de Wentzwiller par la CC3F. Ces travaux étaient annoncés lors de la dernière réunion du Conseil.
- ✓ M. Denis HUTTENSCHMITT indique la réparation de la fontaine du cimetière est prévue mais que le premier devis reçu est trop onéreux (5.000 €). D'autres devis seront demandés. Le problème sera solutionné d'ici le retour des beaux jours, en attentant pour l'hiver l'arrivée d'eau est coupée.
- ✓ Mme Véronique HERTER indique que sur les 28 enfants qui fréquentent l'école de Basket de Michelbach le lundi soir à la salle polyvalente, 16 sont de Buschwiller.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR:

- 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2015
- 2. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
- **3. FERMAGES 2015**
- 4. VENTE D'UN TERRAIN RUE DES FLEURS
- 5. ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN
- 6. INCORPORATION D'OUVRAGE DANS LE DOMAINE COMMUNATAIRE ET REMISE D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT AU DELAGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
- 7. NUMEROTATION DE PROPRIETES
- 8. REVENTE DES PETITS LITS
- 9. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR L'INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE
- 10. TRAVAUX A LA SALLE POLYVALENTE
- 11. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS ET DE SECURITE ROUTIERE
- 12. RENATURATION DE LA ZONE HUMIDE
- 13. O.N.F. TRAVAUX COMPLEMENTAIRES 2015
- 14. TRAVAUX DE DEMOLITION CENTRE VILLAGE
- 15. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES
- 16. RAPPORTS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES
- 17. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	2 ^{ème} Adjointe		
HUTTENSCHMITT DENIS	3 ^{ème} Adjoint		
BOEGLIN BERNARD	4 ^{ème} Adjoint		
ALLEMANN DANIEL	Conseiller		
BAUMANN AUDREY	Conseiller		
BAUMANN MARIE-JEANNE	Conseiller		
DUCRON JACQUES	Conseiller		
GERRER EMMANUEL	Conseiller		
HECHT DENISE	Conseiller		
MULLER PATRICK	Conseiller		
MUNCH CLAUDINE	Conseiller		
SITTER JERÔME	Conseiller		
WEIGEL CHRISTIAN	Conseiller		